

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 3 - 1979



Distr. ....  
LIMITEE

A/C.2/34/L.101  
1er décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 71 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE  
NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission  
(M. J. L. Xifra) à la suite de consultations officieuses concernant  
le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.18

Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie  
nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, où figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 décembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant également sa résolution 33/148 en date du 20 décembre 1978, par laquelle elle a décidé de convoquer en 1981, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Prenant note de la résolution 1979/66 du Conseil économique et social, en date du 3 août 1979,

Ayant présente à l'esprit sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978 relative à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement,

Ayant présent à l'esprit en particulier le rôle décisif que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent jouer dans l'accroissement des capacités industrielles, techniques, de production et de distribution des pays en développement ainsi que pour stimuler la recherche-développement dans ce domaine,

Prenant note des rapports intérimaires du Secrétaire général et du Secrétaire général de la Conférence concernant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/,

1. Décide que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables se tiendra à Nairobi (Kenya) en août 1981;

2. Décide de désigner comme Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables le Comité des ressources naturelles, siégeant à cette fin en sessions ouvertes à la pleine participation de tous les Etats dans le cadre de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale, et que le Comité fera rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

3. Décide que les langues de travail du Comité préparatoire seront celles de l'Assemblée générale;

4. Décide en outre de prévoir deux sessions du Comité préparatoire en 1980, la première devant se tenir au début de l'année et la seconde à temps pour faciliter la présentation du rapport du Comité à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1980;

5. Prie le Comité de faire figurer dans le rapport susmentionné des recommandations concernant la durée, les dates précises et l'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi que les invitations à celle-ci et le programme de travail du Comité pour 1981;

6. Décide que les groupes d'experts techniques nommés par le Secrétaire général conformément à la résolution 33/148 de l'Assemblée générale élaboreront leurs rapports intérimaires à temps pour qu'ils puissent être examinés par le Comité préparatoire à sa deuxième session de 1980;

7. Considère qu'il faudrait prendre les dispositions voulues pour faire en sorte que les aspects des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour lesquels il n'a pas été créé de groupe technique, à savoir la tourbe et l'énergie des animaux de trait, soient examinés de façon tout aussi approfondie;

8. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour coopérer avec le Gouvernement kényen à l'organisation de la Conférence au Kenya pour soumettre tous les documents pertinents à la Conférence et pour prévoir le personnel, les installations et les services nécessaires;

---

1/ Voir la résolution 33/148, par. 9 et 11.

9. Recommande que les Etats désignent des centres nationaux qui coordonneront les préparatifs de la Conférence à l'échelon national et assureront la liaison avec le secrétariat de la Conférence pour ses travaux préparatoires;

10. Invite outre les organismes mentionnés au paragraphe 7 de la résolution 33/148, les organisations intergouvernementales intéressées, en particulier les organisations régionales, et les organisations non gouvernementales intéressées, à contribuer de manière appropriée à la préparation de la Conférence;

11. Prie le Secrétaire général et les organes, organisations et institutions spécialisées concernés du système des Nations Unies de déterminer les moyens par lesquels, en attendant la Conférence, le système des Nations Unies pourrait venir en aide plus utilement aux pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, un rapport à ce sujet pour examen, envisageant spécialement, entre autres :

a) Des mesures concrètes pour le transfert des techniques pertinentes aux pays en développement;

b) L'échange de renseignements et des résultats de recherches concernant les expériences et les faits nouveaux les plus récents dans le domaine des applications pratiques des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

c) La fourniture d'une assistance technique appropriée, le cas échéant, aux centres nationaux désignés pour préparer la Conférence;

d) La fourniture d'une assistance financière pour les mesures énumérées ci-dessus.

12. Prie le Secrétaire général et les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies de fournir une assistance appropriée, y compris une assistance technique, aux pays en développement, sur leur demande et conformément aux procédures établies, pour préparer la Conférence à l'échelon national, par l'intermédiaire de leurs centres nationaux, et aux échelons sous-régional, régional, interrégional et mondial, en utilisant notamment, dans toute la mesure du possible, les ressources existantes;

13. Invite également les gouvernements qui sont en mesure de le faire, à fournir une assistance analogue;

14. Prie le Secrétaire général d'accélérer les préparatifs de la Conférence, grâce également à un programme d'information du public visant à faire prendre conscience au monde entier de l'importance, de la Conférence et de ses objectifs;

15. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa trente-cinquième session un rapport sur les préparatifs de la Conférence, notamment des recommandations concernant un programme détaillé et un calendrier d'activités ainsi que d'autres mesures, en particulier l'examen des conclusions finales des groupes techniques par le Comité préparatoire, qui peuvent encore être nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la résolution 33/148 de l'Assemblée.